



Comment récupérer un matériel impayé ?

Par **Barbaplume**, le **02/12/2015 à 15:12**

Bonjour,
Un restaurant m'a acheté un ensemble de cuisson qu'il n'a jamais fini de me payer. Cet ensemble fait l'objet d'une clause de réserve de propriété et j'aimerais bien le récupérer, alors voilà mes questions :
- comment se passe concrètement une saisie appréhension ?
Faut-il absolument un avocat et est-ce que ça coûte cher ?
- si je décide d'assigner mon client en liquidation, à qui est-ce que je m'adresse et que faut-il comme justificatifs ?
Si quelqu'un a la gentillesse de me donner quelques tuyaux, ce ne sera pas de trop. Merci d'avance.
Je voudrais ajouter que cet impayé me coûte déjà très cher puisque j'ai du payer le fournisseur et que je suis maintenant dans le rouge.

Par **Théo M**, le **25/07/2016 à 16:18**

Bonjour Barbaplume,
Le plus simple et le plus rapide face à une situation d'impayé reste de faire appel à un cabinet spécialisé dans le recouvrement de créances. J'ai pour ma part obtenu d'excellents résultats et un bon rapport qualité/prix avec le cabinet D.f & associés, voici leur lien pour info: cabinetdf.fr
Ils sauront vous conseiller au mieux.